

Le compte-rendu de séance
a été affiché le :
25 avril 2014

Séance du jeudi 17 avril 2014 – 18 heures

Date de la convocation : le 11 avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Étaient présents : M. François BAYROU, Maire, Président ; Mme Josy POUEYTO, M. Marc CABANE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Éric SAUBATTE, Mme Odile DENIS, M. Jean-Paul BRIN, Mme Laurence DESPAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Geneviève PÉDEUTOUR, M. Pascal BONIFACE, Mme Alexa LAURIOL, M. André LESTORTE, **Adjoints au Maire** ; Mme Michèle ETCHEVERRY, Mme Anne CASTÉRA, M. Michel CAPÉРАН, Mme Françoise LESAGE, M. Alain VAUJANY, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Kenny BERTONAZZI, M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Frédéric DAVAN, Mme Emmanuelle BILLAUT, M. Alexandre PÉREZ, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Chengjie Jessica ZHANG PÈNE, M. Hamid BARARA, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Pauline ROY, M. David HABIB, Mme Nathalie LARRADET, M. André DUCHATEAU, Mme Frédérique ESPAGNAC, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, M. Jean-François MAISON, **Conseillers Municipaux**.

Étaient représentés :

Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER (qui a donné pouvoir à Mme Pauline ROY), M. Jean-Louis PERES (qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul BRIN), M. Jean-Michel DE PROYART (qui a donné pouvoir à Mme Béatrice JOUHANDEAUX), Mme Christelle BONNEMASON-CARRÈRE (qui a donné pouvoir à M. Michel CAPÉРАН), Mme Claire BISOIRE (qui a donné pouvoir à Mme Alexa LAURIOL), M. Pierre LAHORE (qui a donné pouvoir à Mme Josy POUEYTO), Mme Leïla KHERFFALAH (qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LARRADET), M. Jérôme MARBOT (qui a donné pouvoir à Mme Charline CLAVEAU ABBADIE).

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

N°2 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, je vous invite avant le vote du budget à débattre des orientations budgétaires 2014 de la Ville de Pau.

Débat d'orientations budgétaires

2014



Sommaire

A – Aperçu de l'environnement macroéconomique

B - Principales mesures relatives aux collectivités locales de la loi de finances initiale (LFI) pour 2014

C - Perspectives évoquées par le premier ministre dans son discours de politique générale du 8 avril 2014

D - Le cadrage budgétaire 2014 du budget général de la ville de PAU

E - Les budgets annexes

A / Aperçu de l'environnement macroéconomique

ZONE EURO : TIMIDE REPRISE

Après six trimestres consécutifs de contraction de l'activité, la zone euro est sortie de récession au second trimestre 2013, le PIB s'affichant en hausse de 0,3 %). Cette « reprise » paraît néanmoins bien fragile, liée dans une large mesure à la forte désinflation observée depuis maintenant près de deux ans et aux conditions climatiques particulièrement difficiles du printemps dernier (dépenses en énergie). 0,3% de croissance chaque trimestre est attendue dans la zone euro pour l'année 2014.

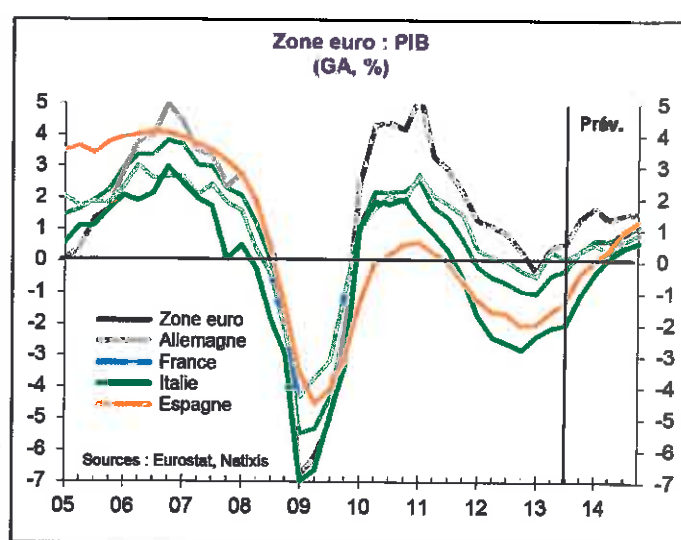
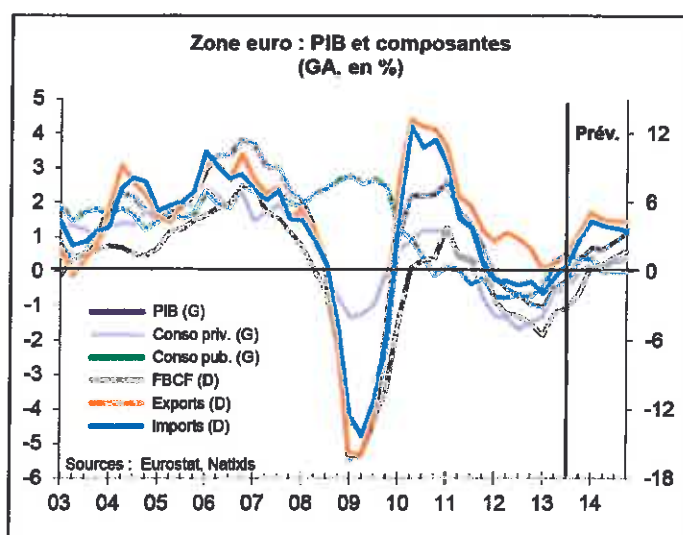
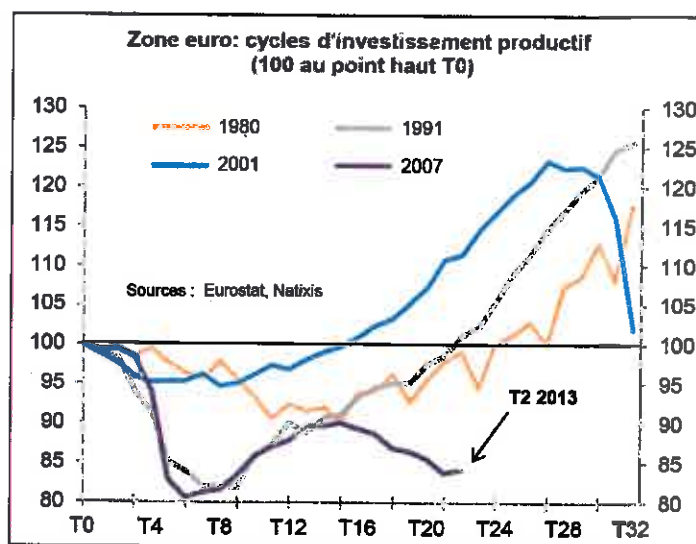
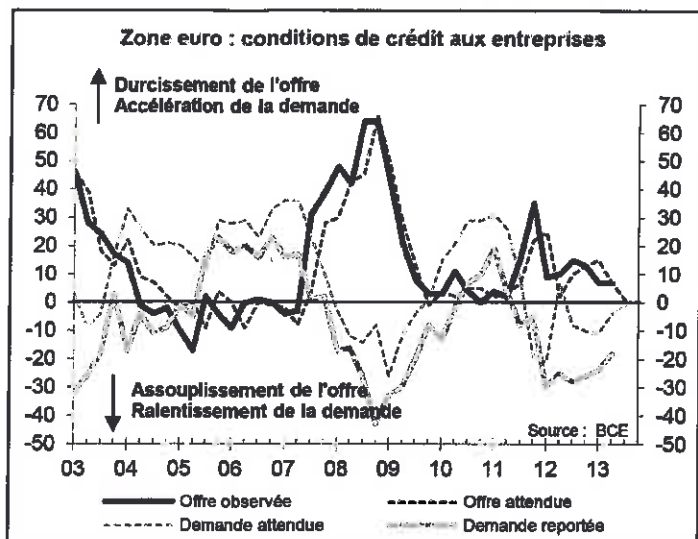
Elle se fait également en ordre très dispersé : les bons chiffres allemands et français (+ 0,7 % et + 0,5 % respectivement) ne doivent pas occulter que le PIB continue de reculer, certes moins fortement que par le passé, en Espagne et en Italie (-0,1 % et -0,3 % respectivement), le très net rebond de l'activité observé au Portugal (+ 1,1 %) constituant la vraie bonne nouvelle.

Les conditions financières restent accommodantes dans les économies avancées, comme celle de la France. Toutefois, une amélioration de la situation économique des pays émergents ou des pays avancés jugés fragiles à ce jour, pourrait finalement avoir pour conséquence une dégradation des conditions financières dans les économies perçues aujourd'hui comme les plus fiables pour les investisseurs.

Néanmoins la BCE continue de soutenir le marché monétaire en lien avec la très faible inflation observée dans la zone euro.

Enfin, selon l'Insee , la zone euro voit son climat conjoncturel se redresser depuis mi-2013. Le climat des affaires dans l'industrie est dans la zone d'expansion depuis octobre, pour la première fois depuis 2011. L'activité dans la zone euro retrouverait donc un peu d'élan d'ici mi-2014 (+0,3 % par trimestre), portée notamment par la demande intérieure dans un contexte de moindre consolidation budgétaire.

La consommation n'augmenterait cependant que faiblement dans la zone euro, attendu que la baisse du pouvoir d'achat s'atténuerait d'ici mi-2014 et, que les perspectives en termes d'activité et d'emploi s'amélioreraient, les ménages diminueraient leur épargne de précaution.



LE SCÉNARIO ÉCONOMIQUE FRANÇAIS EN 2014

La croissance attendue en 2014 serait portée par l'industrie manufacturière (+1% acquis mi 2014) et s'établirait à 0,7% du PIB (0,9% selon le FMI, confirmé par la BCE et le Ministère de l'Economie, en mars 2014). Toutefois, selon l'OFCE la prévision de croissance s'établirait à 0,2% pour chaque semestre 2014, selon les données disponibles en février 2014. La croissance resterait dans tous les cas de figure inférieure à la moyenne attendue dans la zone euro (1,2% selon la BCE).

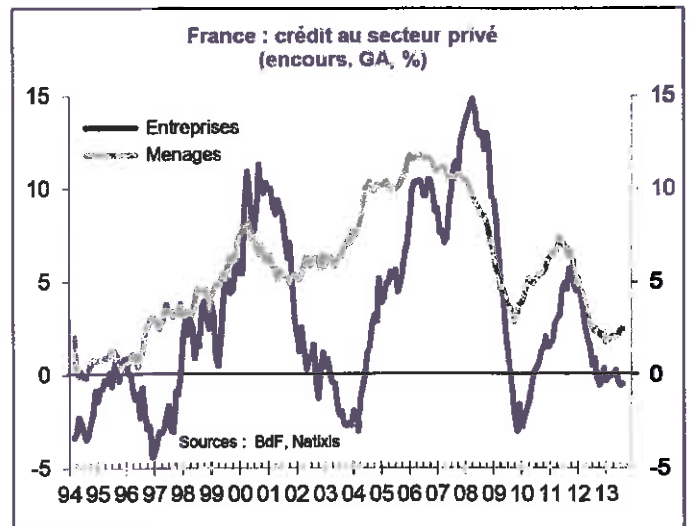
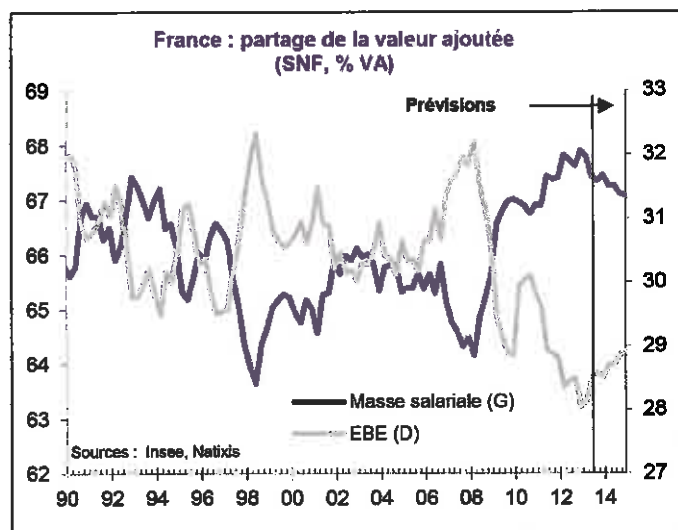
Lors du premier semestre 2014, on s'attend à un tassement de la consommation des ménages par rapport à la fin 2013, qui a bénéficié de mesures ponctuelles comme l'anticipation de la hausse de la TVA au 1er janvier 2014, ou de la fin des bonus automobiles. En outre, le partage de la valeur ajoutée, toujours très favorable aux salariés, continuera de se déformer en faveur des entreprises, ce qui pèsera sur la consommation intérieure. Avec les efforts de consolidation budgétaire et le désendettement (ou la stabilisation de l'endettement) des agents privés (entreprises surtout), la demande intérieure ne peut donc au mieux qu'être légèrement positive au cours des prochains trimestres. Récemment une baisse des cotisations salariales d'ici 2017 aux bénéfices des salariés a été annoncée en parallèle de l'objectif de réduction de 50 milliards d'euros de dépenses publiques.

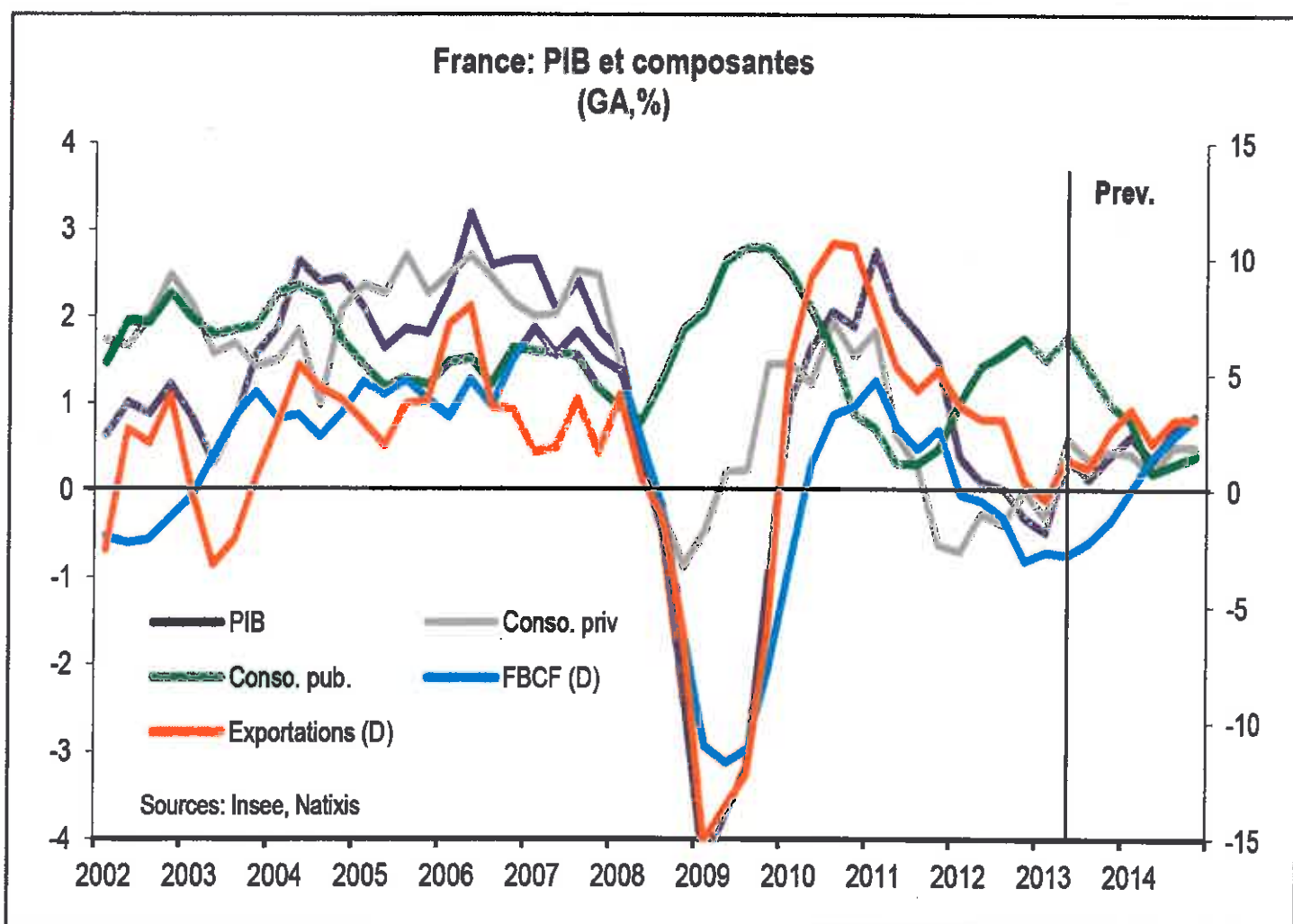
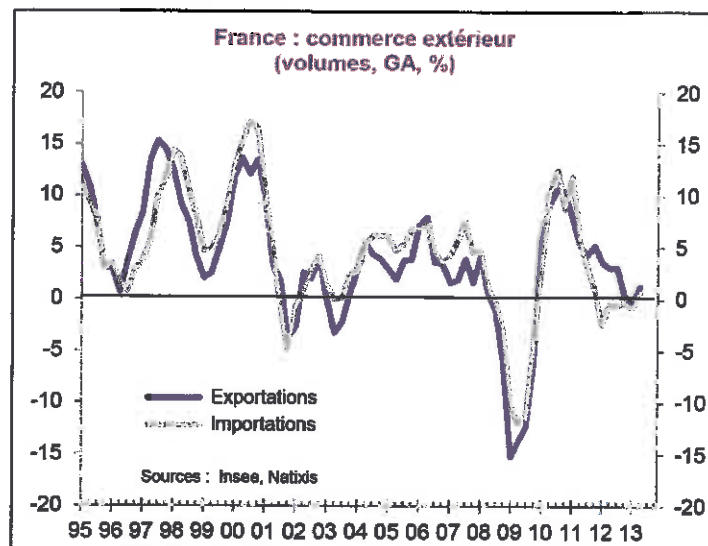
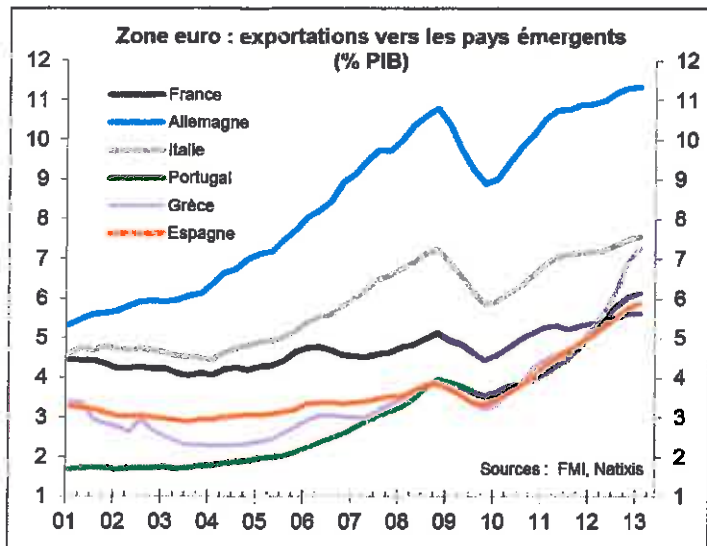
L'emploi total progresserait tandis que le chômage serait quasi-stable en 2014, malgré des chiffres de début d'année assez mauvais, 31 500 chômeurs supplémentaires.

En 2014, le commerce mondial devrait retrouver progressivement son rythme de progression d'avant-crise, ce qui bénéficierait à la France (+1,3% par trimestre attendu). Mais la progression attendue des exportations françaises reste modérée encore pénalisée selon l'Insee par l'appréciation de l'euro et des pertes de marchés.

La principale raison du scepticisme sur la nature durable de la reprise est l'absence de rebond des dépenses d'investissement des entreprises en 2013 : la formation brute de capital fixe reste en effet atone et le taux d'investissement productif continue de reculer. Les indicateurs de mars 2014, laissent cependant espérer une reprise des investissements industriels en France de l'ordre de 3% selon l'INSEE.

Le climat des affaires semblent également s'améliorer légèrement en ce troisième trimestre 2014, en particulier pour le secteur des services.





PIB = Produit Intérieur Brut

GA = glissement annuel

TO = trimestre zéro

VA = valeur ajoutée

FBCF = Formation Brute de Capital Fixe

SNF= Société Non Financière

LA CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE EN FRANCE

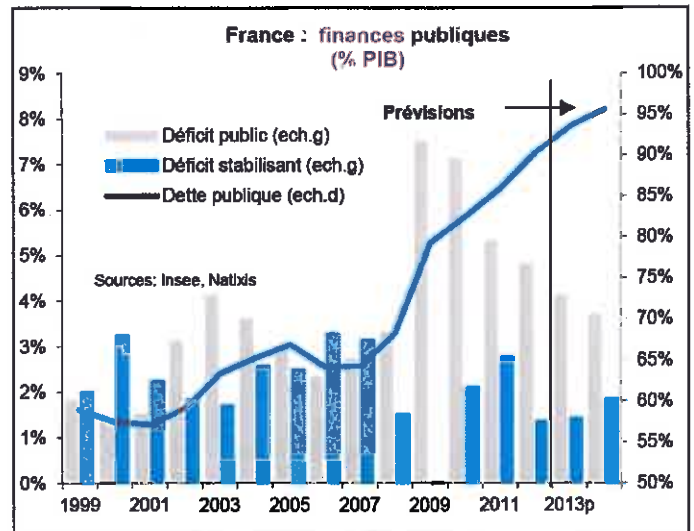
Afin de ramener le déficit public à 3,6 % du PIB (4,1 % finalement prévu en 2013 contre 3 % en loi de finances initiale), l'effort budgétaire prévu l'an prochain s'élèvera à 0,9 point de PIB (18 Mds EUR) et passera principalement par la maîtrise des dépenses publiques (à hauteur de 80 % de l'effort). En l'état actuel des choses, une amélioration du solde public proche de la prévision gouvernementale (3,7 % du PIB) est envisagée.

France : trajectoire de finances publiques (% PIB)			
	2012	2013	2014
Dépense publique	56,6	57,1	56,7
Prélèvements obligatoires	45,0	46,0	46,1
Solde public	-4,8	-4,1	-3,6
Dette publique	90,2	93,4	95,1
Dette hors soutien financier à la zone euro	87,8	90,4	91,8
Croissance du PIB (volume, %)	0,0	0,1	0,9
Inflation hors tabac (%)	1,9	0,8	1,3

Sources : PLF 2014, Natixis

France : effort et solde structurels (% PIB)			
	2012	2013	2014
Effort structurel	1,3	1,7	0,9
dont mesures en recettes	1,2	1,5	0,2
dont effort en dépense	0,1	0,2	0,7
Solde structurel (% PIB potentiel)	-3,9	-2,6	-1,7

Sources : PLF 2014, Natixis



Sources :

Débat d'orientation Budgétaire 2014 : document à destination des communes et EPCI pour la réalisation de leur DOB Novembre 2013 Caisse d'Epargne

Note de conjoncture Décembre 2013 INSEE

LFI 2014 – LFR 2013 décryptage des dispositions relatives aux collectivités 6/1/2014 La Gazette des communes

Analyse des lois de Finances : Dispositions concernant les collectivités locales Février 2014 La Banque Postale collectivités locales

B / Principales mesures relatives aux collectivités locales de la loi de finances initiale (LFI) pour 2014

La loi de finances pour 2014 met en oeuvre les conclusions des mesures financières et fiscales du Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales arrêté le 16 juillet 2013.

Elle confirme la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

L'ensemble des transferts de l'Etat aux collectivités locales s'élèveront en 2014 à 70 milliards d'euros. L'enveloppe normée, qui représente 47 milliards d'euros et englobe notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), est amputée pour la première fois de 1,5 milliards d'euros (-3,3 %) après 3 années de gel ; diminution qui sera reconduite à l'identique en 2015.

Pour atténuer ces mesures d'économies, les dispositifs de péréquation horizontale et verticale sont renforcés et adaptés avec comme objectif de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, un fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des emprunts toxiques est créé pour apporter une solution pérenne et globale au problème des emprunts sensibles contractés dans le passé par les collectivités.

LES DOTATIONS

Baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

La baisse de l'enveloppe normée se traduit principalement par la baisse du montant de DGF de 1,5 milliard € réparti entre les différentes catégories de collectivités en fonction de leurs recettes courantes. Cela représente globalement 0,6 à 0,7% des recettes courantes des collectivités.

En 2014, le montant de la DGF est fixé à 40,121 milliards € (-3,3 %).

Ce montant correspond à celui de 2013 :

- . diminué de 1,4 milliard € au titre de l'effort d'économie entre les différentes catégories de collectivités territoriales
- . diminué de 0,242 milliard € de baisse des compensations d'exonérations fiscales
- . et majoré de 119 millions € pour financer la progression des dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP et DPD *).

Répartition de la baisse de 1,5 milliard € de la DGF :

. Diminution de 840 millions € pour le bloc communal : minoration de 588 millions € sur la dotation forfaitaire de la DGF pour les communes (70 %) et de 252 millions € sur la dotation d'intercommunalité pour les EPCI (30 %) répartis au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au 1er janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles.

. Diminution de 476 millions € de la dotation forfaitaire de la DGF des départements, répartis en fonction du produit de leur population par un indice synthétique* qui mesure le niveau de charges et le niveau de marge de manœuvre fiscale.

. Diminution 184 millions € de la dotation forfaitaire de la DGF des régions, répartis au prorata de leurs recettes totales (hors emprunts et hors prélèvements au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources) constatées au 1er janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles.

Fonds de Compensation de la TVA au titre des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales.

Les différents prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités s'élèvent à 54,33 milliards € pour 2014, soit une évolution de 2,4 %.

Le FCTVA inclus dans ces prélèvements passe à 5,8 milliards €, soit une hausse de 130 millions €, conforme avec le niveau des investissements locaux estimés entre 2012 et 2014. Cette évolution n'inclut pas la réévaluation du FCTVA du fait de la hausse de la TVA prévue en 2014. Toutefois, lors de l'examen par l'Assemblée de la première partie du projet de loi de finances, il est prévu un ajustement du taux de FCTVA de 15,482 à 15,761 %.

Péréquation : un renforcement annoncé.

Hausse de la péréquation verticale de 119 millions €

. Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : 60 millions € (+ 4 % par rapport à 2013)

. Dotation de solidarité rurale : 39 millions € (+ 4 %)

. Dotation nationale de péréquation : 10 millions € (+ 1,3 %)

. Dotation de péréquation des départements (DPU* pour les départements urbains et DFM pour les départements dits ruraux) : 10 millions € (+0,7 %)

Modification des critères du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)

Le FPIC a été mis en place pour 2012 pour les communes et les EPCI pour accompagner la réforme fiscale suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Son montant passe de 360 millions € en 2013 à 570 millions € en 2014, puis à 780 millions d'euros en 2015; l'objectif étant d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2 % des ressources fiscales du bloc communal (soit 1 milliard d'euros).

Trois aménagements au FPIC :

- . Modification du calcul du prélèvement des collectivités contributrices : hausse de la pondération du critère du revenu par habitat de 20 % à 25 %.
- . Relèvement du plafonnement des prélèvements de 11 % à 13 % des recettes fiscales, pour faire contribuer davantage les territoires les plus riches.
- . Relèvement du seuil minimal de l'effort fiscal de 0,75 à 0,8 en 2014 puis 0,9 en 2015 pour être bénéficiaire du fonds.

Autres dotations

Suppression progressive de l'obligation d'assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) aux communes et à leurs groupements qui avait été mis en place lors de la loi relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR du 06/02/1992).

Cette assistance était assurée par l'Etat au bénéfice des collectivités territoriales de moins de 15.000 habitants et dont le potentiel fiscal ne dépassait pas 1 million € : elle permettrait de pallier l'absence d'ingénierie publique notamment en milieu rural. Les conventions conclues entre l'Etat et collectivités bénéficiaires de l'aide. Ces prestations représentaient annuellement en moyenne 5 millions €.

Modification du calcul de l'aide aux collectivités et organismes gérant des aires d'accueil des gens du voyage.

Prise en compte du taux d'occupation des places dans la détermination du montant de l'aide.

Montant en milliers d'euros	LFI 2014	LFI 2013	Evolution LFI 2013/LFI 2014
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	40 121 044	41 505 415	-3,3%
Prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la police de la circulation et des radars automatiques	-	-	-
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	20 597	22 000	-6,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de la TP et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	25 000	51 548	-51,5%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 758 681	5 527 105	2,5%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1 750 734	1 831 147	-4,4%
Dotation élu local	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle	-	-	-
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500 000	500 000	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Compensation d'exonération de la taxe foncière relative au non-bâti agricole (hors la Corse)	-	-	-
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	10 000	10 000	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686	2 686	0,0%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État au profit du FCTVA	-	-	-
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle	-	-	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3 324 422	3 428 688	-3,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	743 563	813 847	-8,6%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	430 114	430 114	0,0%
Prélèvement sur les recettes de l'État spécifique au profit de la dotation globale de fonctionnement	-	-	-
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	291 738	370 116	-21,2%
Dotation de protection de l'environnement et d'entretien des voiries municipales	-	-	-
Dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés	1 374	2 789	-50,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	83 000	-	-
Dotation exceptionnelle de correction des calculs de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et du prélèvement ou du reversement au titre des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources	22 500	-	-
TOTAL	54 192 938	55 692 940	-2,7%

LES MESURES FISCALES

Aménagement de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

. Instauration d'un nouveau barème de fixation de la base minimum de CFE avec six tranches (au lieu de trois) et prise en compte ou non par la collectivité du barème spécifique aux redevables titulaires de bénéfices non commerciaux (BNC).

Renforcement du poids des territoires industriels dans la répartition de la CVAE

Le coefficient de pondération appliqué à l'effectif salarié et à la valeur locative des établissements industriels passe de 2 à 5 à compter de 2014, augmentant ainsi le produit de CVAE perçu par les territoires les accueillant (transfert en faveur des territoires industriels estimé à 100 millions d'euros à enveloppe constante). Le coefficient de majoration de 2 avait été prévu au sein de la CVAE pour rééquilibrer les ressources en faveur des territoires industriels particulièrement pénalisés suite à la suppression de la TP.

C / Perspectives évoquées par le premier ministre dans son discours de politique générale du 8 avril 2014

Lors de son discours le Premier Ministre a évoqué des mesures ayant un impact important pour les collectivités au titre desquelles :

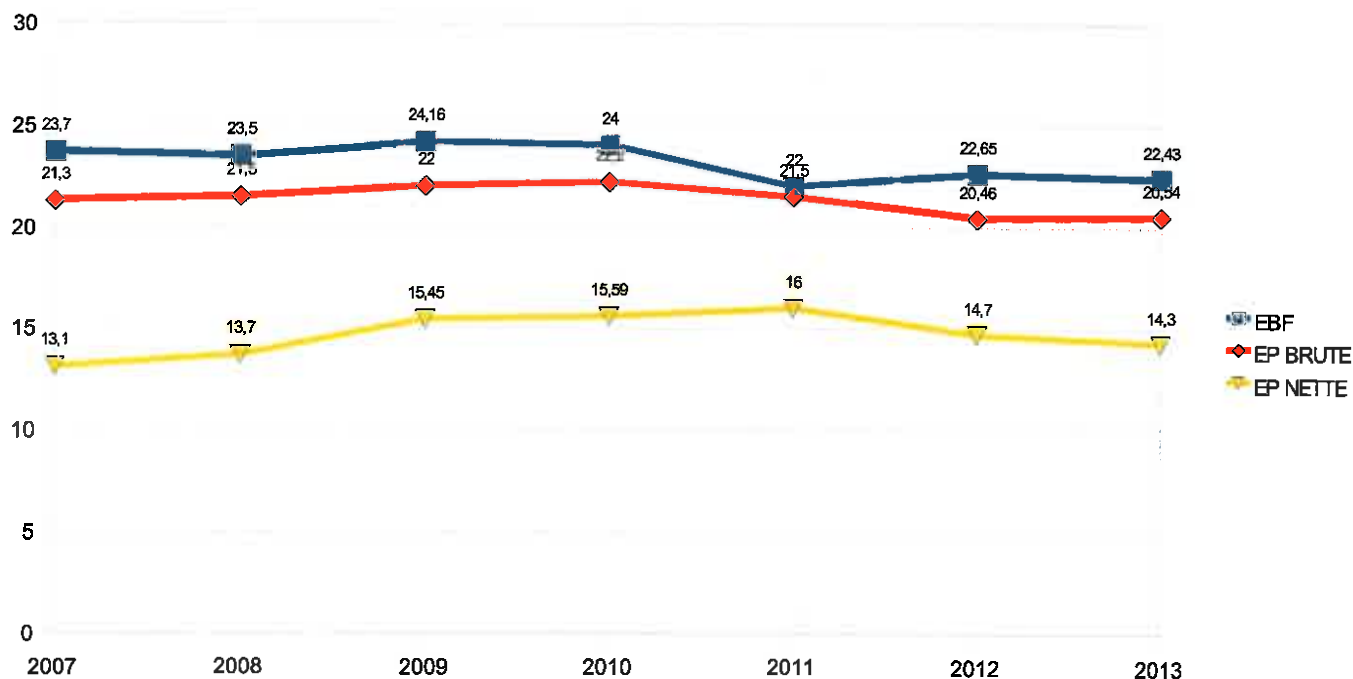
- la participation des collectivités locales à la réduction des déficits de 50 milliards d'euros à hauteur de 10 milliards
- la réduction de moitié du nombre de régions à l'horizon 2015-2017
- la suppression des conseils départementaux à l'horizon 2021
- une nouvelle carte intercommunale fondée sur les bassins de vie qui entrera en vigueur au 1 janvier 2018
- la suppression de la clause générale de compétences

Une Loi de Finances Rectificative sera adoptée avant l'été pour engager ces mesures.

D / Le cadrage budgétaire 2014 du budget général de la ville de PAU

1 / Un contexte difficile et préoccupant des finances publiques

Au terme de l'exercice 2013, la situation financière de la ville de Pau apparaît comme saine comme le montrent son niveau d'endettement et le graphique ci-dessous qui présente l'évolution depuis 2007 de l'épargne.



En effet, fin 2013, le ratio de désendettement (3,25 ans) est maintenu stable par rapport à 2012 et révèle un faible niveau d'endettement (791 € /Hbt contre 1238 € pour la moyenne de la strate en 2012). L'encours de dette s'établit à 66,7 M€.

L'autofinancement de la ville de Pau reste plus élevé que la moyenne de la strate en raison d'un niveau de prélèvement fiscal sensiblement supérieur et d'un niveau de charges inférieur notamment quant aux charges de personnel qui ont fait l'objet d'une maîtrise volontariste depuis 2011. La CAF nette (14,3 M€) est supérieure à son niveau de 2007 (13,1 M€).

Toutefois, après une nette progression jusqu'en 2010, la tendance d'évolution de l'épargne s'est inversée hormis une légère progression en 2013 de l'épargne brute (+0,4 % à 20,5 M€) du fait de l'amélioration du résultat exceptionnel.

De plus, pour 2014 et les années suivantes, la ville de Pau est confrontée à une équation budgétaire difficile. En effet, la préservation de sa capacité d'investissement se heurte à la diminution pluriannuelle sans précédent des dotations de l'État, à l'absence de marges de manœuvre fiscales, aux charges nouvelles imposées aux Collectivités (TVA, péréquation horizontale FPIC). La mise en place de nouvelles politiques publiques ou l'amélioration des services au citoyen sont également des données à intégrer dans ce budget 2014 et dans les suivants. Les rythmes scolaires opérationnels dès septembre 2013 impacteront le budget 2014 pour le fonctionnement en année pleine. L'ouverture du complexe aquatique Pyrénéo pèsera plus particulièrement sur le budget 2014. En effet, si le modèle économique a été pensé afin de conserver un budget de fonctionnement des piscines sur un équilibre stable entre dépenses et recettes, les recrutements anticipés de personnels pour les phases test représentent des charges non compensées par des recettes.

Dans ce contexte, et conformément aux engagements pris, ces orientations budgétaires 2014 proposent au Conseil Municipal, une baisse de la pression fiscale, une stabilisation des charges de fonctionnement (96,1 M€) et un volume de dépenses d'équipement (30,6 M€) engageant les projets prioritaires et compatible avec la préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne et d'endettement.

2 - Les perspectives 2014 : la baisse de la pression fiscale, la stabilisation des charges de fonctionnement, le lancement des projets prioritaires et la maîtrise de l'endettement

La section de fonctionnement : malgré la faible progression des recettes (hors dotation de compensation, + 0,9 %) et la hausse des dépenses contraintes (TVA, FPIC, rythmes et forfait scolaires, fluides, décisions RH nationales), la maîtrise des charges permet de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant.

a) Les recettes de fonctionnement : 112 M€, soit -1 % par rapport au BP 2013 et une faible progression hors transferts (+ 0,9 %)

Le montant global de l'ordre de 112 M€, intégrant la baisse de la dotation de compensation, est en diminution de - 1 % par rapport au BP 2013, soit – 1,2 M€. Toutefois, le taux de progression des recettes réelles de fonctionnement, estimé à périmètre identique, c'est à dire en neutralisant la réduction de la dotation de compensation consécutive aux transferts de charges 2014 , serait de l'ordre de + 0,9 %, soit 114,3 M€ et + 1 M€. La diminution des dotations et compensations fiscales de l'État et la baisse des taux de fiscalité expliquent cette progression limitée des recettes.

1 Les produits des services : 7,7 M€ à tarifs constants

En hausse de 18,3 % en 2014 ce chapitre de recettes s'établit à 7,7 M€ contre 6,5 M€ au BP 2013, ce qui représente un volume de 1,2 M€ supplémentaire. Cette évolution résulte de la révision de la convention de mutualisation qui prévoit le reversement par la CAPP d'un montant de plus d'1 M€.

A cela s'ajoute la prise en compte de 6 mois d'activité du complexe aquatique (+ 240 K€) et les recettes afférentes aux repas scolaires supplémentaires générés par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Toutefois, la hausse par rapport au CA 2013 (7,5 M€) ne représente que 2,6 % du fait de l'actualisation dès 2013 de la mutualisation.

2 Les ressources fiscales et assimilées : 73,9 M€ avec une baisse de 1 % des taux de fiscalité et la stagnation des autres ressources fiscales

Le montant total proposé s'établit à 73,9 M€, soit une baisse de - 2,34 % (- 1,7 M€) par rapport au BP 2013 (75,6 M€). Cette baisse est principalement imputable à la diminution de la dotation de compensation (-2,2 M€ soit 3,7 M€) consécutive aux transferts de charges 2014. Si la baisse de la dotation de compensation est neutralisée, le produit fiscal global progresse de 0,6 % soit + 0,4 M€ par rapport au BP 2013.

En matière de contributions directes, l'évolution du produit (60,4 M€) par rapport au montant voté au BP 2013 (59,7 M€) est de + 1,14 %, soit + 0,7 M€. Ce montant résulte de l'application d'une baisse de 1 % des taux des taxes d'habitation et foncières aux bases prévisionnelles 2014 notifiées dans l'état 1259.

Ainsi, les nouveaux taux de fiscalité 2014 s'établissent comme suit :

	Anciens taux	Nouveaux taux	Bases 2014 notifiées	Produits attendus
Taxe d'habitation	22,48%	22,26%	141,3 M€	31,45 M€
Taxe foncière (bâtie)	25,10%	24,85%	116,2 M€	28,9 M€
Taxe foncière (non bâtie)	52,54%	52,01%	0,167 M€	0,09 M€

Compte tenu de la faible revalorisation de la valeur locative cadastrale (VLC) prévue par la Loi de Finances 2014 (+ 0,9 %), la croissance « physique » des bases prévisionnelles est de 0,5 % pour la taxe d'habitation et de 0,3 % pour la taxe foncière.

Les droits de mutation sont estimés en hausse de près de 4,3 % par rapport au BP 2013 (2,3 M€). Le produit serait de l'ordre de 2,4 M€ en 2014 soit un niveau identique au CA 2013 (2,43 M€).

Le produit de la taxe sur l'électricité progresse de 2 % par rapport au BP 2013. En effet, comme en 2012, le CA 2013 s'établit à 1,47 M€. Il est proposé de maintenir ce niveau de produit pour 2014.

La prévision du produit des jeux, soit 1,5 M€, est basé sur le CA 2013 et représente une baisse de 100 K€ par rapport au BP 2013.

Le montant de la redevance des mines (0,9 M€) basée là aussi sur le CA 2013 connaît une baisse par rapport au BP 2013 de 142 K€.

La dotation de solidarité poursuit sa décroissance progressive de (- 0,17 M€) prévue par le pacte financier avec la Communauté d'agglomération, soit une baisse sur 10 ans de 50 %. Au total, à la fin du processus de réduction, la ville de Pau verra ses ressources de fonctionnement réduites de plus de 1,7 M€.

3 Les dotations et participations : 28,7 M€, la forte baisse des dotations et compensations fiscales de l'Etat

Dans l'attente des notifications, l'estimation du montant global sur ce chapitre, soit 28,7 M€ (29,3 en 2013) est proposé en baisse de 2,3 % , soit - 680 K€. Cette baisse est principalement imputable à la baisse des dotations et compensations fiscales de l'État prévue par la LF 2014 (estimation perte globale - 1,4 M€). Cette forte diminution est toutefois en partie compensée par les recettes supplémentaires afférentes aux emplois d'avenir (200 K€), au fonds d'amorçage des rythmes scolaires (300 K€) et à la prise en compte par la CAF du fonctionnement de la nouvelle crèche des « 4 coins du monde » (350 K€).

b) Les dépenses de fonctionnement : la stabilisation au niveau du BP 2013 soit 96,1 M€ malgré la hausse des dépenses contraintes (TVA, FPIC...)

L'allègement de la pression fiscale, la baisse pluriannuelle des dotations de l'État et de l'augmentation contrainte de certaines dépenses (TVA, FPIC, rythmes scolaires...) conduit afin de préserver l'autofinancement de la Collectivité à engager celle-ci dans un programme de maîtrise de la dépense publique qui porte sur l'ensemble des charges.

1 Les charges à caractère général : 23 M€ , une baisse de – 1,85 % par rapport au BP 2013,

Malgré l'impact de la hausse de la TVA et l'augmentation subie de postes de dépenses tels que l'énergie (+ 8 % soit 4,3 M€ pour 3,98 en 2013), le sport (+ 34 %, 326 K€ contre 271 en 2013 impact complexe aquatique) , l'éclairage public (+ 8 % soit 1,3 M€ pour 1,2 en 2013), il est proposé une réduction globale sur ce chapitre. Ce volume représenterait toutefois en réalisation une hausse de + 2,7 % par rapport au CA 2013.

2 Les dépenses de personnel : le poids des décisions nationales et locales. 48,5 M€ soit + 1,4 % par rapport au BP 2013 et + 4,6 % par rapport au CA 2013 (46,3 M€)

Le montant des charges de personnel 2014 a été estimé à 48.5 M€, à périmètre de compétences constant et hors nouvelles mutualisations des services. Cette prévision intègre l'impact des décisions nationales et locales pour un surcoût global de l'ordre de 2,26 M€.

Au niveau national, l'impact global est estimé à près de 1 M€. Il se décompose comme suit :

- revalorisation de la grille des catégories C : + 432 K€ ;
- variation des taux CNRACL, IRCANTEC, CDG : + 385 K€ ;
- suppression du jour de carence : + 117 K€ ;
- augmentation du SMIC : + 28 K€ .

A cela s'ajoute le GVT pour un montant de l'ordre de 378 K€.

L'impact des décisions locales est de l'ordre de + 890 K€. Il se décompose comme suit :

- recrutements 2014 « Pyrénéo » : + 582 K€ ;
- recrutements 2013 rythmes scolaires : + 237 K€ ;
- Emplois d'avenir : + 162 K€
- non renouvellement départs à la retraite : - 168 K€ ;

3 Les subventions, participations et atténuations de produit : la stabilisation au niveau du BP 2013 malgré l'impact de la péréquation horizontale et des nouveaux rythmes scolaires, 22,7 M€

Ces charges sont stabilisées par rapport au BP 2013. La hausse de la participation au fonds de péréquation (FPIC 500 K€ prévus pour 287 K€ en 2013), la prise en compte par la subvention à la caisse des écoles du coût de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires (+240 K€) et la revalorisation des forfaits scolaires (communes extérieures et écoles privées) sont compensées par la maîtrise des autres postes. (ex : subvention au CCAS stable à 6,5 M€, sport - 100 K€...). L'enveloppe pour charges exceptionnelles est maintenue au niveau du BP 2013, soit 500 K€.

4 Les charges financières : 1,8 M€

Enfin, les charges financières (1,8 M€) sont en baisse par rapport au BP 2013 (2,1 M€). Elles comprennent outre les intérêts des prêts en cours (1,7 M€), le paiement dès le dernier trimestre 2014 des intérêts trimestriels (50 K€) d'un éventuel nouveau prêt de 5 M€ sur 15 ans à 4 % et une marge de manœuvre visant à couvrir une remontée peu probable des taux variables en 2014.

Au total, la section de fonctionnement dégage un niveau d'autofinancement de l'ordre de 15,98 M€ représentant près de 43 % du financement de la section d'investissement en baisse de 7 % par rapport au BP 2013 (17,2 M€) compte tenu de l'évolution des recettes de fonctionnement.

La section d'investissement : un volume de dépenses d'équipement de 30,6 M€ qui engage les projets prioritaires et permet la maîtrise de l'endettement

Le volume des dépenses d'équipement proposé au BP 2014 est de 30,6 M€. Ces dépenses comprennent à la fois les crédits engagés par l'achèvement des projets en cours (complexe aquatique, ANRU) et la première étape des engagements prioritaires de l'équipe municipale.

Les principaux postes de ces engagements 2014 sont les suivants :

- Le complexe aquatique (**8 M€**)
- L'achèvement du programme ANRU (**5,2 M€**)
- La voirie générale (**3 M€**)
- La rénovation des écoles (**2 M€**)
- La concession OPAH-RU (**1,6 M€**)
- Le lancement du projet des halles (ouverture prochaine d'une autorisation de programme/crédits de paiement) (**0,5 M€**)
- La rénovation des locaux mis à disposition des services (dépôts espaces verts, propreté urbaine, police municipale) (**1 M€**)
- La rénovation des vestiaires des différents terrains de sports (notamment Cami-Salié) (**0,5 M€**)
- La création d'un terrain synthétique (**0,7 M€**)
- La première tranche de la rénovation de la MJC des Fleurs (**1,5 M€**)
- Le lancement du plan Jardins (**0,5 M€**)
- La première tranche de l'équipement de vidéo-protection (**0,4 M€**)
- Un programme d'équipements de l'espace public (bancs publics, jeux d'enfants) (**0,3 M€**)
- La valorisation du patrimoine culturel (**1 M€** dont 0,5 M€ toit du Zénith, 0,2 M€ éclairage du musée...)
- Éclairage public (**0,7 M€**)
- Les subventions d'équipement (**1,2 M€**, dont 0,4 M€ pour la rénovation de la Pépinière, 0,4 M€ pour l'aide à la pierre, 0,15 M€ pour la rénovation des façades.)

Compte tenu du niveau attendu de l'auto-financement (15,98 M€), du FCTVA (3,4 M€), des subventions (9,3 M€ dont 5,9 M€ pour l'ANRU, 3,3 M€ pour le complexe aquatique, des amendes de police (1,4 M€) et des produits de cession (0,7 M€), le besoin de financement par emprunt s'établit à 5,7 M€, soit un niveau inférieur à l'amortissement annuel (6,6 M€) permettant ainsi une diminution de l'encours de la dette.

E / Les budgets annexes

a) Le budget de l'eau : la maîtrise des charges permet une amélioration de l'autofinancement malgré la baisse de la vente d'eau (les flux financiers avec l'agence de l'eau sont neutres pour l'équilibre budgétaire)

La section de fonctionnement.

– **les recettes: 6.840.000 €**

L'estimation des recettes est légèrement inférieure à 2013 (-0,73%). En effet, la baisse constante de la consommation d'eau observée ces dernières années conduit à proposer un montant des produits stabilisé car l'augmentation au 1er janvier 2014 du prix de l'eau (hors redevance et abonnement, +1,05%, 1,02 € HT/m³ pour 1,0094 € en 2013) pourrait ne pas compenser totalement la baisse du volume d'eau consommé (- 3 %). Le prix global de l'eau incluant l'ensemble des redevances s'établit à 3,53 € TTC / m³ au 1er janvier 2014.

– les dépenses: 4.815.100 €

L'ensemble des charges est inférieur (- 2,4%) à l'exercice 2013. L'augmentation des charges de personnel (3,25%, 2 M€) est compensée par la baisse des charges à caractère général (1,3 M€) et des charges financières (60 K€).

Cette maîtrise des dépenses permet de dégager une capacité d'autofinancement de plus de 2 M€ en légère amélioration (+2 %).

La section d'investissement.

– **les dépenses : 7.421.335 €**

Les principaux travaux d'équipement sont les suivants :

- la reconstruction de l'usine d'eau potable de GUINDALOS : 2 M€,
- le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable: 3,28 M€,
- le début du renouvellement de la conduite d'eau potable REBENACQ/GUINDALOS prévus pour la fin de l'exercice : 1,5 M€.

– **les recettes : 5.396.435 €**

En l'absence de subventions d'équipement pour 2014, ces investissements sont autofinancés à hauteur de 27% et par un emprunt d'équilibre de **5,4 M€**.

b) Le budget des parkings : une progression sensible de l'autofinancement

La section de fonctionnement :

Les recettes : 3 010 000 €

Les recettes prévues sont en augmentation de 7,5 % et conformes à la réalisation de l'exercice 2013 (3 M€), ceci s'explique par la mise en place de la nouvelle tarification au 1er janvier 2013.

Les dépenses : 2 595 700 €

L'ensemble des charges est en baisse sensible de 2,07 % par rapport à l'exercice 2013. Les charges financières diminuent significativement de 8 % (260 K€). En effet, il n'y a pas eu de mobilisation d'emprunt depuis 2007. On constate également une baisse des charges de personnel de 3% (1 410 K€). Les charges à caractère général augmentent de 0,5% (924 K€).

L'augmentation tarifaire et la baisse des dépenses de fonctionnement génèrent une croissance significative de l'autofinancement qui évolue de 150 K€ à 393 K€.

La section d'investissement :

Les dépenses : 5 577 000 €

Les travaux d'équipement prévus pour l'année 2014 concernent principalement :

- la poursuite des travaux pour la mise aux normes du parking BOSQUET : 3 310 K€
- le renouvellement des systèmes de péage de tous les parkings (autorisation de programme votée au Conseil municipal du 21/11/2013, délibération n°5). En 2014, seul le parking CLEMENCEAU est concerné par ces nouveaux équipements : 550 K€ ,
- des travaux de mise aux normes au parking ARAGON : 850 K€ ,
- la mise en place d'un nouveau système de permanence phonique plus adapté pour tous les parking : 300 K€.

Les recettes : 5 162 700 €

Ces investissements sont autofinancés à hauteur de 393 K€ et par un emprunt de 5,1 M€.

c) Le budget de l'orchestre : 2,26 M€ HT avec une stabilisation de la subvention d'équilibre à 1,3 M€

Les dépenses :

Le montant global des dépenses est en hausse de 12%. L'augmentation porte essentiellement sur les charges de personnel (1 606 500 €) soit + 19,50%. Les charges à caractère général (652 500 €) sont stables.

Les recettes:

Les ventes de concerts et la billetterie en augmentation (+ 36,5%, 684 K€), une participation attendue des partenaires publics (Région, Département) et des mécènes plus conséquente (+ 53%), permettent ainsi de diminuer légèrement la subvention d'équilibre (1 325 000 € pour 1 355 000 en 2013) versée par le budget général et représentant près de 60% des recettes.

d) Le budget des opérations d'aménagement : 978 000 € HT

Les travaux se poursuivent sur la ZAC PAPPYR (353 K€), des acquisitions de terrains (420 K€) sont également prévues afin de finaliser les aménagements de cette zone.

Les zones PARKWAY, EUROPA et LÉPINE sont également concernées par divers travaux pour un montant total de 205 K€.

L'ensemble des dépenses est financé par les ventes de lots dont l'engagement par les acquéreurs a été entériné par des délibérations antérieures du Conseil municipal ou par des engagements à venir.

e) Le budget « Réseau de chaleur » :

La Ville de Pau a délibéré le 20 décembre 2012 pour la création d'un service public industriel et commercial (SPIC) de production, distribution et exploitation d'un réseau de chaleur au quartier du Hameau. L'exploitation de ce réseau s'est progressivement mis en place auprès des raccordés entre le 15 octobre et le 1er novembre 2013. Aussi, l'élaboration de ces OB 2014 n'a pu s'appuyer sur le recul d'une année de fonctionnement complète.

La section de fonctionnement :

Les recettes : 355 350 €

L'estimation des recettes est basée sur les hypothèses de vente d'énergie aux clients du réseau. Compte tenu de l'absence de recul sur une année entière de fonctionnement de l'équipement, l'estimation est basée sur les résultats de l'étude de faisabilité et de conception de la chaufferie et du réseau.

Les dépenses: 345 350 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 355 350€. Elles comprennent notamment les charges de fournitures d'énergies nécessaires au fonctionnement de l'équipement : bois (136 000 €), gaz et électricité (98 000 €). Le marché d'exploitation représente également une part importante de la section avec un montant de 60 000€. Le solde est constitué des charges administratives (personnel, assurance) ou du suivi technique (étude, traitement des cendres, ...).

La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement: 10 000€, correspondent au remboursement de l'avance du budget général de la Ville de Pau d'un montant global de 30 000€. Le remboursement de cette avance qui s'étale sur 3 ans, est autofinancé par l'excédent dégagé de la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal prend acte des discussions sur les orientations budgétaires.

Pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire,



François BAYROU

